Dans l'immédiat, le CC décide un stage national les 10 et 11 juin des responsables du travail femmes dans les villes et les sections.

La commission femmes accorde un effort particulier au développement de nos publications autonomes centrales et locales sur ces thèmes (No spécial de la revue IVème, classiques Rouge, rubrique dans Rouge, feuilles et brochures d'agitation.)

Compte-tenu du retard et des carences de l'organisation sur ce terrain, les membres du CC veilleront à la prise en charge effective de ce travail dans les villes, en particulier par des rapports sur le travail dans les DV-DS, aidant à leur prise réelle des interventions possibles sur le plan local et sectoriel.

Votes :

Pour : Anthony, Bethel, Clélia, Dyck, Gil, Himmel, Hechampy, Jamart, José, Lancelot, Léo, Louis, Lourson, Radot, Roger, Samuel, Sand, Sandor, Shoenberg, Spirou, Thomas, Touvais, Vera, Verla, Villeneuve (26 : CC)
Abrahamovici, Claire, Noé (3 : SCC)
Charbin, Marjannec, Ramos (3 : CCCC)

Contre : Noiraud (CC)

Abstentions : Arthur, Jebracq, Rops, Yann (4 : CC)
Manuel (SCC)
Philippe (CCCC)

Texte de présentation de la Commission Femme
Campagne MLAC

La commission femme (Tamara, Martine, Thalou, Joanna, Verla) est reconduite jusqu'à élection de toutes les commissions du CC.

ANNEXE
CAMPAGNE AVORTEMENT-CONTRACEPTION

1) L'intervention sur l'avortement et la contraception libres et gratuits n'a pour nous d'intérêt qu'à la condition qu'elle permette :
– une accentuation des contradictions du système
– une élévation de la combativité contre le système capitaliste, en particulier dans la jeunesse et chez les travailleurs.

2) Il est important de s'appuyer aujourd'hui tant sur la radicalisation générale qui s'est dégagée derrière le mouvement de la jeunesse, que sur la sensibilité existant sur le thème de l'avortement pour mener une campagne sur la base du contenu de la charte du MLAC. Les objectifs : une victoire contre le gouvernement qui l'amène à :
– abroger la loi de 1920
– reconnaître l'avortement comme un acte médical comme un autre, remboursé par la sécurité sociale (contre l'ordre et ses avortoirs).
– la décision appartient à la femme seule, sans discrimination d'âge (pas d'autorisation des parents, contre les commissions du PCF et des réformistes)

La liaison doit nécessairement s'établir avec la lutte pour le développement de la contraception libre et gratuite, de l'information sexuelle, d'une dénonciation des carences du système (ex : nombre ridicule de crèches en France) et d'une lutte pour le développement des équipements sociaux.

3) L'impulsion et surtout la capitalisation à terme d'une telle campagne doit tenir compte :
– et de la nécessité de lui donner un poids national de masse
– et des forces de la Ligue : on ne construit pas de mouvement de masse large mixte sur l'avortement, avec comités de base unifiés sous un sigle national type FSI. Un tel mouvement prendrait aujourd'hui une coloration populiste dominante et aboutirait à une bataille pour la direction dont nous n'avons pas les forces. Nous avons de ce point de vue intérêt :
à plus de comités ad-hoc, selon nos forces et secteur, éclatés
à une coordination nationale et locale des initiatives où nous puissions apparaître en tant que tel et qui par l'engagement d'autres forces politiques et syndicales ait une image de marque utilisable vis-à-vis du mouvement ouvrier.
C'est là tout l'intérêt du MLAC.

4) Les relais organisationnels de la Ligue et la coordination MLAC.

Le MLAC est nationalement et localement une coordination des forces de gauche et d'extrême-gauche intervenant sur les thèmes de la charte, à travers leurs diverses structures. Au sein de cette coordination, la Ligue a sa place en tant que telle localement, comme on l'a au niveau national, à côté du PSU, de LO, de l'AMR, CIC, CFDT... Cette coordination a un but d'unification sur des initiatives que nous avons intérêt à proposer, mais le MLAC n'est pas une structure militante, type comité de base unitaire à fonction permanente fonctionnant sur le mode AG.

Nous devons avoir nos propres structures de capitalisation de la radicalisation et de la lutte dans tous les cas de figure : dans nos structures périphériques (CR, TR) et de masse où nous sommes (CA médecine, Comités de Lutte, comités ad-hoc, groupes femmes). La charte du MLAC est l'instrument de référence de la bataille politique nécessaire et préalable à la mise en place d'une coordination MLAC en ce qu'elle pose un cadre de débat, des initiatives faisant clivage par rapport aux stals et aux spontex.

5) Etre à l'initiative d'une coordination MLAC :
– l'investissement militant n'est pas considérable :
un responsable LC (DV responsable du travail au mieux), plus représentants des structures larges où nous intervenons (groupes femmes, comités de lutte, CA médecine) ce qui implique la préparation en fraction Ligue de nos initiatives et doit permettre une homogénéisation et une démultiplication de notre intervention Ligue.